

Oraux des Concours français 2019 d'entrée aux Grandes Ecoles de Commerce et d'ingénieurs en France

Note d'information
sur les billets d'avion offerts par la RAM,
dans le cadre de l'Accord "RAM – MES",
aux étudiants marocains des Centres CPGE au Maroc,
en vue du passage en France des épreuves orales des concours français
d'accès aux Grandes Ecoles d'ingénieurs et de Commerce en France

A- Contexte général

Le 2 mars 2012, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MES) et la Compagnie Royal Air Maroc (RAM) ont signé une convention, par laquelle les candidats marocains admis aux épreuves orales des concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce, peuvent bénéficier, à titre gracieux et selon des conditions prédéfinies, d'un billet d'avion leur permettant d'aller passer en France lesdites épreuves orales.

Dans ce cadre, peuvent être éligibles à l'obtention de ces billets offerts par la RAM, les candidats marocains admissibles auxdits concours, qui sont :

- inscrits (ou ayant poursuivi leurs études de 1^{ère} et 2^{ème} année) dans les Centres préparatoires aux Grandes Ecoles exerçant au Maroc,
- convoqués aux épreuves orales en France des concours d'accès aux Grandes Ecoles françaises éligibles aux bourses marocaines de mérite au titre de l'année 2019-2020, selon la liste définie par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :
 - o **Ecoles de commerce** : concours BCE, concours Ecricome.
 - o **Ecoles d'ingénieurs** : concours X-ENS, concours Centrale Supélec, concours Mines-Ponts, concours commun INP (CCINP), concours ENSAM.

Les candidats retenus au titre des épreuves écrites du Concours Commun INP (CCINP) doivent avoir une moyenne minimale de 13,50/20.

L'attribution des billets, qui sont, **au maximum**, au nombre de **trois cents**, se base sur :

- a. le classement de chaque école dans la liste des écoles éligibles aux bourses marocaines (les écoles ouvertes aux concours CCINP étant considérées comme un seul ensemble sans distinction).
- b. les résultats des candidats aux épreuves écrites des concours français concernés.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération marocaine avec les pays africains, les étudiants ressortissants de ces pays et ayant suivi leurs études des Classes préparatoires au Maroc et remplissant les conditions susmentionnées, peuvent introduire une demande pour le bénéfice de cette opération de billets offerts à titre gracieux par la RAM.

B- Préinscription à l'attribution des billets :

Les élèves, inscrits aux Concours français susvisés et intéressés par le bénéfice desdits billets, doivent faire leur demande, à titre de préinscription, dans le formulaire approprié du portail des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (<http://www.cpge.ac.ma/Cand/FormCF.aspx> ou sur intranet pour CPGE publiques) **le jeudi 30 mai 2019 au plus tard**. Les candidats ayant déjà procédé à la préinscription sont appelés à vérifier leur formulaire qui devra porter la mention « Je demande un billet d'avion ».

Le traitement des demandes de billets se fait sur la base de la liste des élèves préinscrits.

C- Attribution des billets :

Les résultats de l'opération de sélection des bénéficiaires, compte tenu du nombre de billets disponibles, seront publiés sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma) et le portail du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (www.enssup.gov.ma).

Les bénéficiaires, qui seraient partis en France avant l'émission des billets offerts les concernant, pourront obtenir un billet pour le trajet de retour de France, effectué à l'issue de la fin de leurs épreuves orales.

D- Modalités de réservation et de retrait de billets :

La demande de réservation des dates de départ et de retour se fera par les candidats concernés sur leur formulaire "concours français" du portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma), au moins 5 jours ouvrables avant la date de départ.

E- Informations complémentaires :

Une note d'informations complémentaires sera publiée avant fin mai 2019 sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma) et le portail du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (www.enssup.gov.ma).

Contact pour tout autre renseignement : cf.cpge@men.gov.ma.